

Programme détaillé
**PROTECTION
SOCIALE**

Realisé par
Previssima
Tout sur ma protection sociale

**RASSEMBLEMENT
NATIONAL****RETRAITE**

Retraite à
62 ans

- +** Ouvrir la retraite à 60 ans à ceux ayant commencé à travailler avant 20 ans pendant 40 annuités

- ↑** Augmenter les petites retraites
- ↻** Revaloriser le minimum vieillesse à 1 000 €/mois
- ↻** Restaurer la demi-part fiscale en faveur des veuves et veufs
- €** Réindexer les retraites sur l'inflation

MARINE
LE PEN

**VIE DE L'ENTREPRISE - TRAVAIL**

- ↑** Permettre aux entreprises une hausse des salaires de 10 % (jusqu'à 3 SMIC) en exonérant cette augmentation de cotisations patronales

- ↑** Permettre aux entreprises une hausse des salaires de 10 % (jusqu'à 3 SMIC) en exonérant cette augmentation de cotisations patronales

- ↻** Revaloriser les salaires des personnels soignants

AIDES SOCIALES

- €** Verser un complément de salaire de 200 à 300 € aux jeunes travaillant durant leurs études et validant leurs examens

- €** Réserver les allocations familiales aux familles dont au moins un des deux parents est français

- ↑** Doubler le montant de l'allocation de soutien familial (ASF) pour les parents isolés français

SANTÉ & PRÉVOYANCE

- +** Systématiser les visites médicales scolaires

- €** Agir contre les déserts médicaux grâce à des incitations financières en faveur des soignants

- ↑** Augmenter le nombre de maisons de santé

- ↻** Transformer l'AME en un dispositif qui prenne en charge pour les adultes les seuls soins urgents

- ↻** Remplacer les cartes Vitale par des cartes infalsifiables contenant des données biométriques

- +** Développer la télémédecine

GRAND ÂGE & AUTONOMIE

- ↑** Accroître fortement la présence de personnel médical dans les EHPAD

- ↻** Revaloriser et augmenter la durée des aides destinées aux proches aidants

- ↻** Déconjugaliser et revaloriser l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)

- €** Déconjugaliser et indexer l'Allocation du proche aidant sur ses revenus

- +** Créer une indemnité spécifique de 300 € mensuels versée à toute personne vivant au domicile d'un proche dépendant ou l'accueillant chez elle pour se consacrer pleinement à son accompagnement

- ↑** Porter la durée du congé de proche aidant à 12 mois pour l'ensemble de la carrière